

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	30 (1901)
Heft:	9
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par un langage simple et imagé. Les leçons de politesse et de civilité seront courtes mais fréquentes afin d'apprendre à nos écoliers les règles de la bienséance et de l'honnêteté et dans le but de développer en eux le savoir-vivre et ces aimables qualités qui font rechercher le commerce des gens polis et affables.

2^e Gymnastique

La tenue du maître et la manière distinguée dont il s'est acquitté de sa tâche ne lui méritent que des éloges. La vie, l'entrain, la bonne humeur, n'ont cessé de régner dans tout le cours de la leçon. Ne craignons point de réveiller quelquefois la torpeur de certains écoliers enclins à la nonchalance. Qu'ils sortent des rangs et qu'en présence de leurs camarades, ils refassent comme il faut les mouvements que la paresse leur a fait mal exécuter.

Les deux jeux exécutés par les débutants ont été bien dirigés et bien compris. Tous les maîtres en ont témoigné leur satisfaction.

3^e Rapport sur la manière d'établir le musée scolaire

M. Tinguely, dans un rapport clair et bien conçu, nous parle de l'établissement du musée scolaire. Il passe en revue les diverses qualités d'un bon musée, la forme et les dimensions de l'armoire, les objets qu'elle doit contenir, la manière de se les procurer et de les classer. Il termine par un rapide aperçu de son emploi et des services qu'il peut rendre.

Les applaudissements qui ont signalé la lecture de ce rapport, aussi substantiel que bien pensé, me dispensent d'entretenir plus longtemps vos lecteurs à ce sujet.

4^e Travaux individuels ; divers

Chaque maître a été appelé à rédiger l'un des thèmes d'imitation des lettres 16, 17 et 18 du second degré du livre de lecture. Le sujet est traité de deux manières : 1^e Rédaction pour le cours moyen ; 2^e Rédaction destinée au cours supérieur. On passe à la lecture et à la correction de ces divers travaux et chaque maître en reçoit une copie.

L'heure est avancée, le ciel orageux ; chacun se hâte de rentrer dans ses foyers, heureux et content d'une journée bien remplie.

MOREL JULES, *secrétaire des Conférences.*



Chronique scolaire

Fribourg. — La *Feuille officielle* du 22 août annonce que les chefs de département de l'Instruction publique de la Suisse romande ont adopté, pour les examens officiels, les tolérances orthographiques introduites récemment en France par le Ministre de l'Instruction publique.

Le *Bulletin* a déjà donné connaissance de ces réformes orthographiques.

— Postes vacants : 1^e Ecole allemande de Fribourg. Inscription jusqu'au 5 septembre ; 2^e Ecole de filles de Marsens ; 3^e Ecole de garçons d'Ursy.